

# RÉFORME DES RETRAITES : FACE AU PASSAGE EN FORCE DU GOUVERNEMENT C'EST TOUT LE MONDE DU TRAVAIL QUI DOIT RÉAGIR ! Nous ne voulons pas crever au boulot !



## Nous y voilà !

Après 1 mois de report sous prétextes de prolongement des concertations la Première ministre vient de dévoiler son projet de réforme après s'être assurée du vote des LR à l'Assemblée.

Durant des semaines de matraquage médiatique et macroniste on nous a asséné des arguments toujours plus biaisés :

- Les français auraient approuvé cette réforme en élisant le Président de la République. C'est oublier que beaucoup ont voté contre son adversaire d'extrême-droite, et que l'abstention a frôlé des records en dépassant 28%.

**Dans tous les sondages plus de 70% de la population déclare ainsi être opposée à tout report de l'âge de départ à la retraite**

La réforme serait indispensable pour « sauver » notre système à qui la majorité trouve toutes les qualités après avoir voulu en changer complètement en 2019/2020. Pourtant il n'y a aucune urgence financière d'après le Conseil d'Orientation des Retraites

- En 2021 et 2022 le système était équilibré et les déficits à venir sont proportionnellement très faibles. A tel point qu'Élisabeth Borne se croit obligée de les additionner sans l'expliquer.
- Le CICE a eu un coût exorbitant et un effet nul sur l'emploi. Transformé en allègement de cotisations sociales, son coût est de 90 milliards d'euros. Et pour les retraites on manquerait de financement ? Cette histoire de « réforme » ce n'est ni plus ni moins qu'une arnaque

**Dans toutes les perspectives la part des retraites dans le PIB reste stable.  
Il n'y a donc pas péril en la demeure.**

Malgré tout Macron et le gouvernement décident de s'arc-bouter sur leur réforme « quoi qu'il NOUS en coûte » et voici ce qu'ils veulent nous imposer :

- Report de l'âge légal à 64 ans
- Augmentation jusqu'à 172 trimestres pour la durée de cotisations
- Suppression des régimes spéciaux sous prétexte que les « métiers ont changé » alors que les missions de service publics et la pénibilité sont toujours là
- Ponction dans la caisse des AT/MP pour éviter que les entreprises ne contribuent plus
- Création d'un index sur l'emploi des seniors mais non-contraignant pour les entreprises

C'est pourquoi pour la première fois en 12 ans toutes les organisations syndicales dénoncent la brutalité de ce projet et appellent à se mobiliser jusqu'à son retrait.

<b>Âge de départ à la retraite : avant et après la réforme</b>			
Âge légal de départ repoussé de 62 ans à 64 ans			
Je suis né ...	Âge de départ à la retraite avant la réforme	Âge de départ à la retraite avec la réforme	Date d'application de la réforme
... au 1 <sup>er</sup> semestre 1961 ou avant	<b>62 ans</b>	<b>62 ans</b>	<b>Non applicable</b>
... au 2 <sup>nd</sup> semestre 1961		<b>62 ans et 3 mois</b>	<b>2<sup>nd</sup> semestre 2023</b>
... en 1962		<b>62 ans et 6 mois</b>	<b>2024</b>
... en 1963		<b>62 ans et 9 mois</b>	<b>2025</b>
... en 1964		<b>63 ans</b>	<b>2026</b>
... en 1965		<b>63 ans et 3 mois</b>	<b>2027</b>
... en 1966		<b>63 ans et 6 mois</b>	<b>2028</b>
... en 1967		<b>63 ans et 9 mois</b>	<b>2029</b>
... en 1968 ou après			<b>64 ans</b>

## VOUS VOYEZ VOUS TRAVAILLER JUSQU'À 64 ANS ?

25% des travailleurs les plus pauvres sont morts avant même de prendre leur retraite à 62 ans déjà.

Aides à domicile ou soignants dans les UGECAM, beaucoup finiront en invalidité abîmés et usés. Retarder leur départ à la retraite c'est les laisser dans la zone grise et faire payer par l'invalidité ce qui devrait relever de la retraite. Les mesures annoncées sur la pénibilité relèvent de l'usine à gaz.

Au-delà de ces métiers particulièrement exposés, la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble de nos organismes ou structures est telle que oui travailler 2 ans de plus c'est insupportable ! Suppression de postes, réorganisations incessantes, informatique défaillante, nous n'en pouvons plus ! D'autant plus quand on sait que la réforme n'est pas nécessaire et ne vise qu'à répondre au dogme européen de réduction des dépenses publiques !

Une réponse rapide et forte est donc nécessaire pour contrer ce projet antisocial. C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales vous appellent à être massivement en grève et en manifestation :

**Le JEUDI 19 JANVIER**

**200 RASSEMBLEMENTS INTERSYNDICAUX PARTOUT EN FRANCE**

Ensuite partout tenons des AG pour inscrire la mobilisation dans la durée jusqu'au retrait du projet et convaincre les salariés qu'AVEC LA CGT UNE AUTRE RETRAITE EST POSSIBLE

- Age légal de départ à 60 ans au plus tard - 37.5 annuités pour une pension à taux plein
- Pension minimale à hauteur du SMIC CGT soit 2000e bruts
- Reconnaissance de la pénibilité facilitée par métier
- Maintien des « régimes pionniers » pour un alignement vers le haut tel que voulu par Ambroise Croizat à l'origine